

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 28 (1883)
Heft: 1

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

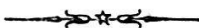
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans chaque régiment, un peloton dit d'instruction, afin d'accélérer, autant que possible, l'instruction pratique et théorique des jeunes soldats susceptibles d'avancement. C'est cette instruction que la librairie Lavauzelle reproduit en y annexant les programmes des connaissances que les élèves caporaux et sous-officiers doivent posséder ou pouvoir enseigner.

Un jury d'examen doit trimestriellement noter les élèves du peloton d'instruction.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

La France est en grand deuil. Deux de ses hommes les plus considérables viennent d'être enlevés par la mort.

C'est d'abord M. Léon Gambetta, ancien président du Ministère et chef de la Défense nationale en 1870-71, décédé à Ville-d'Avray dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier, à l'âge de 44 ans, à la suite d'une blessure accidentelle au bras par la balle d'un revolver. Les funérailles du puissant orateur ont eu lieu à Paris le 6 janvier aux frais et par les soins de l'Etat; elles ont été splendides et en même temps l'occasion d'une grande manifestation en faveur de l'Alsace-Lorraine.

C'est ensuite le général Chanzy, commandant de l'armée de la Loire en 1870-71, le vainqueur de Coulmiers, ancien gouverneur de l'Algérie et ambassadeur à St-Petersbourg, actuellement commandant du 6^e corps d'armée, décédé à son quartier-général de Châlons-sur-Marne, dans la nuit du 4 au 5 janvier. Ses obsèques ont aussi eu lieu officiellement le 7 janvier à Châlons, et ont été fort imposantes.

De la Suisse il a été envoyé en France maints témoignages de sympathie à l'occasion de ces deux grandes pertes faites par la République française et qui frappent ses plus chères espérances. Nous y joignons les vives et sincères condoléances de la *Revue Militaire suisse*.

Le Conseil fédéral a procédé, le 27 décembre 1882, aux promotions et nominations suivantes :

Au grade de colonel-brigadier d'infanterie : MM. Wirth, Théodore, à Interlaken, V^e brigade; Vigier, Guillaume, à Soleure, VI^e brigade; Marti, François, à Othmarsingen, X^e brigade; Raschein, Luzius, à Malix, XVI^e brigade; de Montmollin, Jean, à Neuchâtel, III^e brigade de landwehr; Tanner, Erwin, à Aarau, à disposition.

Au grade de colonel-brigadier d'artillerie : MM. Paquier, François, à Lausanne, à disposition; Perrochet, Edouard, à la Chaux-de-Fonds, V^e brigade, en remplacement de M. le colonel Walo de Greyerz, à Lenzbourg, relevé sur sa demande et placé à disposition.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé lieutenants d'artillerie de campagne :

- | | | |
|-------------|-----|---------------------------------|
| Batterie 7. | MM. | Georges Wagnière, à Lausanne. |
| » | 3. | Cossy, Robert, à Lausanne. |
| » | 4. | de Muralt, Jean, à Lausanne. |
| » | 5. | Chatelanat, Ernest, à Lausanne. |
| » | 6. | Duplan. Aug., à Lausanne. |
| » | 3. | Spengler, Edm., à Orbe. |
| » | 7. | Vautier, David, à Grandson. |

Belgique. — On nous prie de reproduire la communication ci-après, publiée par l'*Etoile belge* :

Bruxelles, le 11 décembre 1882.

Monsieur le Directeur. — *L'in vraisemblable peut quelquefois être vrai.* — En écrivant la lettre que vous avez bien voulu publier dans votre numéro du 25 novembre dernier, j'avais pour but de produire une idée que je crois utile à la défense éventuelle de notre territoire. Pour éviter le ridicule et les railleries qui toujours font cortège aux idées nouvelles, j'ai non-seulement gardé un anonyme motivé, mais encore j'ai cru devoir faire une fiction, en disant que ce système de défense des points stratégiques par des torpedos était en cours d'exécution chez un de nos voisins. De votre côté, vous avez eu soin de prémunir vos lecteurs en émettant un doute à son sujet; or, il se trouve que la fiction devient une réalité. Peut-être jugerez-vous utile de le faire connaître, en signalant, d'après le *Fremdenblatt*, que le gouvernement autrichien vient d'adopter un système de torpilles terrestres inventé par un officier hongrois, M. le lieutenant de Zubovitch. Ce nouvel engin de guerre, qui a déjà reçu la sanction de l'expérience, permet de défendre avec très peu d'hommes l'accès d'une zone de terrain très étendue.

C'est vraiment, comme vous le verrez, l'inauguration hardie d'une ère nouvelle dans l'art de la défense des Etats :

« Le *Fremdenblatt* apprend que le ministre de la guerre autrichien s'est décidé à adopter le système de torpilles terrestres inventé par le lieutenant de Zubovitch. Cette nouvelle invention permet de couvrir en fort peu de temps et en employant un petit nombre d'hommes, de longs espaces de terrain avec des mines qui en rendent l'accès impossible. Une ligne d'un kilomètre peut être ainsi rendue impénétrable, en 15 minutes, par 60 hommes.

« Ces mines volantes ont été expérimentées dans la dernière insurrection de Crivoscie et les expériences ont, paraît-il, complètement réussi. La *Gazette nationale*, en signalant l'invention de M. de Zubovitch, ajoute qu'il y a lieu toutefois de garder toutes réserves jusqu'à ce que la science stratégique se soit prononcée sur cette question. »

Agréez, etc.

P. v. E.